

Forfaits / Plafonds 2024

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

Pour les établissements entre 200 et 500 agents (en ETP)

⇒ Application d'un forfait/plafond pour les diplômes suivants :

Formations	Forfaits / Plafonds
Diplôme d'Etat d'aide soignant	39 769 €
Diplôme d'Etat d'infirmier	129 245 €
Diplôme de cadre de santé	51 290 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	42 903 €
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	88 206 €
Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	111 749 €
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	27 844 €
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	27 645 €

⇒ Pour les autres formations qualifiantes, un taux de prise en charge de **93 %** sera appliqué au coût réel du dossier

A
NOTER

Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.